



Conseil municipal du 27 avril 2021

Compte-rendu

Le vingt-sept avril deux mil vingt et un, à vingt heures, le Conseil municipal de ST NIZIER SOUS CHARLIEU, dûment convoqué par courrier électronique du 20 avril 2021, s'est réuni, au restaurant scolaire - 91, rue de la République - en séance publique, sous la présidence de Fabrice CHENAUD, Maire

| | | | |
|-----------------|----|-------------------|--|
| Membres : | | Présents : | CHENAUD Fabrice, Maire, DARGAUD Fernand, CALLSEN Marie-Christine, DESCAVE Guillaume, BURDIN Cécile et PRAS Béranger, Adjoints ; TRAMBOUZE Marie Claude, BRETON Bernard, PORTERAT Chantal, GALICHON Alain, PEGON Christophe, JOLY Nathalie, GUILLIN Karene, BRUET Thibault, et LABROSSE Nadège, conseillers municipaux. |
| - en exercice : | 19 | Excusés : | BERRAUD Elodie ; PONTET Nelly qui a donné pouvoir à BRUET Thibault ; FRBEZAR Johann qui a donné pouvoir à DESCAVE Guillaume et BOURNAS Jean-Paul |
| - présents : | 15 | | |
| - votants : | 17 | | |
| - pouvoirs : | 2 | | |
| Quorum : | 10 | | |

Secrétaire : Béranger PRAS - Secrétaire auxiliaire : Sophie BAYET, secrétaire de mairie.

Approbation des procès-verbaux des réunions du 9 mars 2021

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des votants, le registre des délibérations et procès-verbaux des réunions du 9 mars 2021.

Réunions municipales et intercommunales : observations sur les comptes rendus

Fabrice CHENAUD, Maire, invite le Conseil municipal à faire part de ses observations sur les comptes rendus des réunions :

- du conseil communautaire du 11 février 2021 : sans observation ;
- du SIADEP du 1^{er} mars 2021 : sans observation ;
- du conseil communautaire du 18 mars 2021 : sans observation ;
- du bureau municipal n°6 du 15 mars 2021 : sans observation ;
- de la commission des affaires scolaires n°2 du 22 mars 2021 : sans observation ;
- de la commission du Conseil municipal des enfants n°2 du 25 mars 2021 : sans observation ;
- de la commission Voirie – Réseaux – Aménagement n°3 du 27 mars 2021 : erreur de nom sur le compte rendu la mise en place du bourrelet concerne la maison BOUSSANT Gérard 1221 chemin de Santinante ;
- du SIADEP du 29 mars 2021 : sans observation ;
- du bureau municipal n°7 du 29 mars 2021 : sans observation ;
- du bureau municipal n°8 du 13 avril 2021 : sans observation.

Décisions du maire : rendu compte au Conseil municipal

Le Conseil municipal prend connaissance des décisions du maire qu'il a prises en vertu de la délégation d'attributions du 16 juin 2020. Mr le Maire a pris deux décisions de non préemption sur les propriétés bâties au 24, impasse de Champillon et au 1 181 chemin des Gatilles.

Transformation du groupe de travail eau assainissement en comité consultatif composé d'un titulaire et d'un suppléant

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Maire.

Après délibération, à l'unanimité des votants, le Conseil municipal désigne CHENAUD Fabrice, titulaire et PRAS Béranger, suppléant

Convention pour la réalisation d'un inventaire électromécanique et la prise en charge des frais de rémunération de la stagiaire déléguée à cette mission

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, **approuve la convention** de participation aux missions d'assistance à l'atteinte des objectifs de la charte transfert de compétences eau potable et assainissement.

Budget général : décision modificative n°1

Rapporteur : Fabrice CHENAUD

Le Conseil municipal à l'unanimité **approuve la décision modificative n° 1 au budget primitif principal 2021** pour procéder à des ajustements de crédits et de dépenses au sein des deux sections, fonctionnement et investissement, sans changer le montant général initial.

Budget assainissement : décision modificative n°1

Rapporteur : Fabrice CHENAUD

Le Conseil municipal à l'unanimité **approuve la décision modificative n° 1 au budget assainissement 2021** pour procéder à des ajustements de crédits et de dépenses au sein des deux sections, fonctionnement et investissement, sans changer le montant général initial.

Installation de systèmes de télégestion incluant la maintenance

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal : à l'unanimité des votants, **approuve le coût prévisionnel de l'installation du système de télégestion** pour un montant de 18 251.59 €HT et le versement d'une contribution annuelle pour la maintenance de 269 € pour le domaine du Carillon (200 € de base + 1 € par point de pilotage (ici 69 points)) jusqu'à la fin de l'adhésion à la compétence optionnelle « SAGE ».

Participation au groupement de lutte contre les rats musqués

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Maire.

Le Conseil municipal **décide de verser à l'unanimité la cotisation de 200 €** demandée par le Groupement départemental de lutte contre les rats musqués pour lui permettre de poursuivre ses actions visant à limiter les populations de rats musqués et ragondins dans le département de la Loire.

Forfait communal : approbation du montant de participation de la commune de ST BONNET DE CRAY

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Maire.

Le conseil municipal à la majorité (16 pour et 1 abstention BRUET Thibault) **approuve le montant de la participation de ST BONNET DE CRAY de 370 € par élève** soit un total de 1 480 € pour 4 élèves.

Travaux du SIEL : remplacement éclairage public 2021 (Annule et remplace délibération du 9 mars 2021)

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Maire.

Le Conseil Municipal **approuve le nouveau montant de travaux de 25 276.62 €** et dit que les dépenses seront amorties sur 5 ans (gain pour la commune par cette nouvelle délibération : 8 846.82 € grâce à l'introduction de ces travaux dans le plan de relance du SIEL)

Acquisition bâtiment ADAPEI

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Maire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, **décide l'acquisition** d'une partie de la parcelle AA114 d'une superficie de 1 545 m2 dénommée bâtie conservée n°3 pour un montant de 160 000 € appartenant à l'ADAPEI.

Convention service commun ADS

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Maire.

Le Conseil municipal après délibération, à l'unanimité des votants, **approuve la convention** relative à la création d'un service commun entre la commune de SAINT NIZIER SOUS CHARLIEU et CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE pour l'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol.

Convention d'adhésion aux prestations « hygiène et sécurité » du Centre de gestion 42

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Maire.

Le Conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité (16 pour et 1 abstention PEGON Christophe) décide **d'adhérer à la convention « hygiène et sécurité » du CDG42**, pour un montant mensuel de dix euros et de solliciter en fonction des besoins en hygiène et sécurité, les prestations en inspection ou en assistances, proposées en lien avec la tarification à l'acte prévue dans l'annexe financière de la convention.

Enseignement public : organisation du temps scolaire - rentrée septembre 2021/2022/2023

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Maire

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité conserve **l'organisation du temps scolaire actuel sur 4 jours avec les mêmes horaires.**

Questions diverses

Enrochement du talus Route des Egrivets :

Mr le Maire obtient l'avis favorable pour effectuer les travaux pour un montant de 5 491.20 € TTC par l'entreprise CHAVANY.

Elections départementales et régionales les 20 et 27 juin 2020 :

Mr le Maire établit le tableau des tours de garde.

La séance est levée à 9 heures 15.

A ST NIZIER SOUS CHARLIEU, le 27 avril 2021.

Le secrétaire de séance,
Béranger PRAS

Le Maire,
Fabrice CHENAUD

